

à demander que la mesure se fonde sur le principe du Canada d'abord; c'est la seule objection que nous voyons au bill dont nous sommes présentement saisis. Je crains de ne pouvoir parler plus longtemps car il est neuf heures.

M. l'Orateur: Il est neuf heures. La Chambre poursuivra les travaux interrompus à six heures.

(Sur la motion de M. Higgins, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Beaudoin.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Services généraux—

145. Transport, apprêt, teinture et autres frais occasionnés par la réception et la vente des peaux de phoque à fourrure revenant au Canada d'après l'accord provisoire sur le phoque à fourrure, conclu entre le Canada et les États-Unis, par échange de notes en date du 26 décembre 1947, \$500,000.

M. McLure: Avant la suspension de la séance du comité à six heures, le représentant de Comox-Alberni a parlé de cette importante question. Je n'ai pas voulu l'interrompre alors, mais j'aimerais savoir où il a puisé les renseignements qu'il a communiqués au comité touchant la destruction du saumon par les phoques à fourrure du Nord. C'est le renseignement le plus étonnant que j'aie entendu de toute ma vie à l'égard des phoques à fourrure. S'il nous avait dit que les phoques à fourrure mangeaient les baleines et les marsouins du Nord, là où les phoques à fourrure vivent pendant deux mois et demi de l'année, c'aurait été une véritable nouvelle. Cependant, personne ne sait d'où les phoques à fourrure viennent ni où ils vont. La seule période de l'année où l'on peut les trouver, c'est au cours des deux mois et demi qui suivent le début de juin; ils disparaissent pendant les neuf ou dix autres mois. Personne ne peut dire où ils passent cette période de dix mois. Je tiens à faire quelques observations sur ce sujet, car il est très intéressant. Cependant, je commencerai par poser une question au ministre. Quels sont les frais du façonnage, de l'apprêt et de la teinture,—je ne veux pas savoir les frais de camionnage, les frais fixes, ni d'autres détails du même genre,—des différents établissements, notamment de Martins d'Angleterre, de Martin-Schnauffer, de Toronto, et de la société Fouke de Saint-Louis. Si le ministre veut bien me fournir ces renseignements, je poursuivrai l'étude de cette question plus tard.

L'hon. M. Mayhew: L'honorable député sait, j'imagine, que certaines des peaux vont à

la société Fouke de Saint-Louis, d'autres à la société Martins de Londres et d'autres encore au nouvel établissement de la Martin-Schnauffer, de Toronto. Dans le cas de la société de Saint-Louis, l'apprêt et la teinture ont coûté \$165,620.60.

M. McLure: Pouvez-vous fournir le coût par peau?

L'hon. M. Mayhew: Non, pour le savoir il faudrait diviser le montant par 7,210. En ce qui concerne la société Martins de Londres, l'apprêt et la teinture se sont élevés à \$13,744.80. En divisant par 3,605, on obtient le montant par peau. Quant à la société Martin-Schnauffer de Toronto, le total est de \$49,959.68, qu'il faut diviser par 1,203 peaux.

M. McLure: Je n'ai pas fait ce calcul mais je crois comprendre que les frais de façonnage, d'apprêt et de teinture sont à peu près les mêmes dans ces trois établissements. J'ai dit tantôt que cette rubrique était intéressante, surtout pour le ministère des Pêcheries, car il réalise un véritable bénéfice à ce chapitre. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Pêcheries, réalise 110 p. 100 sur son placement. Si tous les ministères faisaient d'aussi bonnes affaires que celui-là, le Gouvernement éteindrait en peu de temps la dette nationale. Si les propositions soumises au Gouvernement l'an dernier et il y a deux ans avaient été appliquées à la lettre en 1950, le ministère aurait sûrement réalisé un bénéfice d'au moins 200 p. 100. Il en réalise déjà un de 110 p. 100, qu'il pourra, j'en suis sûr, sensiblement augmenter s'il se soucie de l'apprêt de ces peaux.

D'après le détail des affectations, les recettes estimatives s'établissent à \$1,141,169, et les dépenses estimatives à \$545,000. Je le répète, si le ministère des Pêcheries s'occupe sérieusement de cette affaire, il pourra facilement réaliser 200 p. 100 sur son placement, au lieu de 110 p. 100. L'apprêt de ces peaux est un travail bien spécial, qui exige des années d'expérience avant qu'on puisse obtenir un article de haute qualité. J'ai déjà dit que trois sociétés s'occupent de transformer les peaux de phoque en pelleterie. Il y a bien aux États-Unis une petite société que je n'ai pas mentionnée, comme nous ne faisons pas d'affaires avec elle, nous n'en parlerons pas. Les trois grandes entreprises sont Martins, de Londres, Martin-Schnauffer, de Toronto, et Fouke, de Saint-Louis. L'autre petite société est établie à Chicago et elle apprête un peu de ces peaux.